



Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20241114-VI-DEC-2024-216-AU
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024

VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE

N° VI-DEC-2024- 216

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE POUR LE BIA (Brevet Initiation Aéronotique) AU SEIN DU COLLEGE GUETTARD.

Le Maire de la Ville d'Étampes,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT que dans le cadre des activités mises en place par le Service d'Information Jeunesse d'Étampes, et dans le cadre du projet BIA, une convention de mise à disposition d'une salle au collège Jean-Etienne GUETTARD doit être prise pour dispenser cette formation,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure une convention de mise à disposition d'une salle, entre la commune et le Collège Jean Etienne GUETTARD, représenté par son Principal Monsieur LE DAIN, à titre gracieux.

ARTICLE 2 : Cette convention est établi sur la période scolaire du 14 novembre 2024 jusqu'à fin juin 2025,

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- M. LE DAIN, Principal du collège Jean-Etienne GUETTARD

Fait à Étampes, le 14 NOV. 2024

Fouad EL M'KHANTER
2^{ème} Adjoint au Maire
en charge de la cohésion
sociale, de la jeunesse et
des quartiers

15 NOV. 2024

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le :